

M. Adrien Quatennens. Allez, dites-le !

M. Brahim Hammouche. Je respecte à la fois les uns et les autres pour leurs qualités humaines et leurs combats, mais je dois dire que, sur ce sujet, vous n'avez vraiment pas été à la hauteur.

La commission rejette successivement les amendements.

Puis elle adopte l'article 23 sans modification.

Article 24 : *Principe général de cumul entre la retraite et l'exercice d'une activité professionnelle*

La commission est saisie des amendements identiques n° 8143 de Mme Caroline Fiat, n° 8145 de M. Michel Larive, n° 8150 de M. Adrien Quatennens et n° 22237 de Mme Marine Le Pen.

Mme Caroline Fiat. L'article 24 propose assez logiquement, sachant que l'on gagnera moins d'argent en partant à la retraite, de pouvoir cumuler la retraite et un emploi, pour compléter sa petite pension et boucler ses fins de mois. Si on était dans une situation de plein emploi, passe encore, mais ce n'est pas du tout le cas. À voir le nombre de jeunes qui cherchent un emploi, c'est un peu se moquer du monde. Laissons les gens arrivés à l'âge de la retraite vaquer à d'autres occupations, qui sont nombreuses et très intéressantes.

M. Michel Larive. Vous avez trouvé une solution à la précarité de la retraite, en instaurant la continuité du travail. Mais la notion même de retraite sous-tend fortement, me semble-t-il, l'arrêt de ce travail. Nous proposons donc de supprimer cet article pour éviter toute incohérence.

M. Adrien Quatennens. Il va de soi, mais il est bon le préciser, notamment pour rassurer notre collègue Catherine Fabre, que le travail n'est pas qu'une douleur. Mais c'est plus facile de le dire quand on a la chance d'occuper un emploi qui correspond à sa passion, ses centres d'intérêt, qui permet d'avoir un niveau de vie décent, qui n'est pas précaire. Combien de Français peuvent le prétendre ? Pour tous les autres, le travail peut être une souffrance, un simple moyen de s'assurer autant que faire se peut des conditions de vie décente, ce qui est difficile.

Dans le présent article, vous permettez le cumul entre le travail et la retraite. Nous avons bien compris, étant donné les conditions de départ à la retraite, entre 62 ans et l'âge d'équilibre, qu'il vaudrait mieux avoir de quoi compléter ses revenus. Si ce n'est pas par la capitalisation, encouragée par les assureurs et les banques, ce peut en effet être en continuant à travailler. Mais il y a mille autres choses à faire quand on atteint ces âges. C'est bien de cela dont nous devrions parler.

M. Sébastien Chenu. L'amendement n° 22237 est défendu.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Je veux apporter une précision sur le concept-valise de super-décote, effet induit, à entendre M. Woerth,

du futur régime universel. Contrairement à ce qu'il a affirmé à plusieurs reprises, c'est bel et bien aujourd'hui que la super-décote s'applique : lorsqu'on n'a ni les points ni la durée de cotisation, autrement dit ni le salaire de référence ni le nombre de trimestres, on est deux fois pénalisé, alors que, dans le système universel, c'est seulement la décote de 5 %, liée à une année d'avance, qui s'appliquera – et encore éventuellement. La double décote, c'est aujourd'hui, pas demain.

S'agissant de l'article 24, je ne vous comprends pas. Environ 500 000 personnes cumulent emploi et retraite aujourd'hui. Pour l'essentiel, hormis les militaires et quelques cas très particuliers, il n'y a aucune accumulation de droits à la retraite supplémentaires. Nous allons donner à ces personnes, dont les revenus sont bien souvent limités, la possibilité d'augmenter leur retraite à terme, à travers une seconde liquidation. C'est simplement un élément de justice.

Avis défavorable.

Mme Marie-Christine Dalloz. Vous nous dites qu'il n'y aura pas de changement dans la durée de cotisation ni dans l'âge légal : autrement dit, c'est fromage et dessert. Je suis désolé, monsieur Maire, mais Éric Woerth a raison : votre proposition revient bel et bien à une super-décote. Aujourd'hui, il y a effectivement une décote, mais une décote simple.

Le vrai courage serait d'assumer une mesure d'âge. Le courage est une vertu qui permet d'entreprendre des actes difficiles en surmontant ses peurs. Or vous n'avez pas surmonté vos peurs, ni entrepris une démarche difficile. Osez nous dire aujourd'hui que le système, parce qu'il sera par points, sera plus juste. Sincèrement, nous avons le sentiment que vous nous prenez pour des enfants.

Mme Valérie Rabault. La question de l'âge est cruciale car elle a une incidence sur tous les autres sujets, notamment le cumul que vous proposez. Monsieur Véran, je voudrais vous citer l'étude d'impact de la réforme de 2013, s'agissant du report de l'âge légal d'ouverture des droits à pension de vieillesse : *« Le Gouvernement a écarté cette option qui aurait pénalisé principalement les assurés qui ont une durée d'assurance importante et ont donc commencé à travailler tôt. En effet, un report par exemple à 63 ans de l'âge légal aurait signifié, pour un assuré qui a commencé à 20 ans, de devoir décaler son départ d'un an alors même qu'il justifiait déjà du taux plein. L'assuré à carrière longue, qui correspond souvent à un profil moins qualifié, et donc moins rémunéré, aurait dû, sans en tirer aucun bénéfice, travailler un an de plus. »*

Vous le voyez, mon cher collègue, ce scénario était parfaitement envisagé. Vous le contournez en appliquant une décote de 10 %, mais chaque année : autrement dit, la pension sera amputée sur toute la durée de la retraite.

M. Adrien Quatennens. Nous maintenons qu'il est possible de financer simplement la retraite à 60 ans avec un bon niveau de pension. Depuis des mois, nous parlons décote, âge d'équilibre, âge pivot, alors qu'en réalité, la retraite est un troisième âge de la vie. Nous aurions pu passer autant de temps à parler cinéma,

lecture, musique, voyages, jardinage, famille, amis, associations, engagement, passion, amour... Pour cela, il suffisait de parler égalité salariale, salaire, taux de cotisation. Depuis des mois, vous avez réduit la retraite à une équation mathématique anxiogène. Pourquoi nous imposer cette souffrance, puisque nous pouvons financer la retraite à 60 ans, et permettre que ce bel âge de la vie soit consacré à d'autres activités ? N'est-ce pas le sens du progrès ? Vous vous présentez comme des progressistes, mais vous dites aux Français qu'il leur faudra travailler toujours plus longtemps. Bonjour le progrès !

M. le secrétaire d'État. En écoutant avec intérêt le président Éric Woerth ainsi que le député Adrien Quatennens, je me disais que c'était aussi pour cela que nous nous sommes engagés en politique : nous devons être capables de conjuguer ensemble l'efficacité budgétaire, lorsqu'elle est nécessaire, et la construction d'un projet de société. Les réformes utiles menées précédemment, y compris par la majorité socialiste, ont permis, on l'a dit, de combler certains déficits. Très souvent, elles ont été attentives à la réalité budgétaire, mais moins souvent – je ne dis pas « jamais » car il ne faut pas caricaturer – à la nécessaire évolution du système de retraite par rapport à la société.

Il est vrai que le projet que nous présentons n'est pas axé uniquement sur l'efficacité budgétaire ; j'entends que cela vous heurte, mais il l'inclut. Il a pour objectif la reconstruction d'un socle de solidarité qui s'étirole, ce qui fait que les jeunes ont moins confiance dans le dispositif. Il est clairement axé sur le retour d'une forme d'égalité devant la retraite et la prise en compte de spécificités, sur le fondement de critères objectifs.

Nous pouvons mener un projet de société en incluant l'efficacité budgétaire. C'est ce à quoi travaille cette majorité – République en Marche, Mouvement Démocrate, UDI, Agir et Indépendants.

La commission rejette les amendements.

Puis elle examine les amendements identiques n° 8075 de Mme Caroline Fiat, n° 8077 de M. Michel Larive et n° 8082 de M. Adrien Quatennens.

Mme Caroline Fiat. Nous sommes opposés à l'idée de donner la possibilité à une personne qui a pris sa retraite, de cumuler travail et retraite. C'est pourquoi nous voulons supprimer l'alinéa 1.

Je ne dis pas que certaines personnes peuvent se plaire au travail jusqu'à 80 ou 90 ans, mais il faut penser à la souffrance de la majorité des gens ; je sais que ce mot vous choque, mais je pense à mes collègues dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui, à 57 ou 58 ans, n'ont plus qu'une idée : raccrocher la blouse et partir car elles ne sont plus en état de travailler. Il ne n'est pas question pour elles de faire autre chose : elles ont assez donné, leur corps est épuisé. Il est temps pour elles de rentrer, pour se reposer.

M. Michel Larive. Même si, comme vous, on l'envisage sous un prisme exclusivement financier, votre réforme est plus que discutable dans la mesure où un emploi est aujourd'hui trois fois plus productif qu'il y a cinquante ans. Travailler plus au motif que l'on vit plus longtemps n'a donc aucune valeur économique. Vous faites un choix de société, celui de faire porter la charge de l'ensemble de la solidarité nationale sur la seule population productive, pour le plus grand bien de la population spéculative.

M. Adrien Quatennens. Michel Larive a parfaitement résumé les choses ; vous vous dites soucieux de l'efficacité budgétaire, monsieur le secrétaire d'État, mais ni l'invocation de l'efficacité budgétaire ni la comparaison avec le système actuel ne sont en mesure de nous convaincre. Il est vrai que le système actuel a été tellement affaibli qu'il ne convient plus, et que les gens partent trop tard et trop pauvres à la retraite. Mais nous sommes aussi soucieux de l'efficacité budgétaire. Vous pourriez admettre simplement que, tant pour l'efficacité budgétaire que pour l'équilibre financier, il existe d'autres paramètres que de faire travailler les Français plus longtemps. Mais ce ne sont pas vos choix, nous l'avons compris.

Vous pourriez admettre qu'il est possible – même si, de votre point de vue, ce n'est pas souhaitable – de financer autrement la retraite, à un âge de départ fixé, avec un bon niveau de pension. C'est en quelque sorte au bout de nos doigts ; mais vous nous en empêchez, car vous voulez que l'âge auquel on pourra partir recule à mesure que l'on avance dans la vie et que l'espérance de vie progresse.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Il y a un consensus dans la salle pour dire que chacun a le droit d'avoir des projets différents pour la retraite : s'arrêter quand on est fatigué, ou mener une nouvelle vie. Mais nombreux sont ceux, dans tous les groupes, y compris dans celui de La France insoumise, et à vos côtés, monsieur Jumel, qui ont fait le choix de rester beaucoup plus longtemps en activité et, par ce biais, de cumuler des droits à la retraite. Pourquoi les députés, les sénateurs, les élus seraient-ils les seuls à avoir le droit de travailler après 65 ans et ce faisant d'augmenter leurs droits à la retraite ? Nous menons une action de justice.

Avis défavorable.

M. Gérard Cherpion. Personne ici ne remet en cause le fait de pouvoir choisir de partir en retraite, de poursuivre son activité ou d'avoir une retraite progressive. Dans son rapport d'octobre 2019 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes indique que les sept dispositifs de départ anticipé qu'elle a examinés regroupent 400 000 bénéficiaires, sur 800 000 départs. Un départ à la retraite sur deux est donc anticipé. C'est un choix, lié à la pénibilité ou aux contraintes du travail. On peut le comprendre sans pour autant nier qu'il puisse exister d'autres choix, comme de poursuivre une activité lorsqu'on le peut ou qu'on le veut. Pourquoi empêcher ces personnes de cumuler travail et retraite ? Il faut plus de liberté et de responsabilité dans les choix, tout en sachant que ces dispositifs de départ anticipé coûtent tout de même 14 milliards d'euros par an.

M. Adrien Quatennens. Monsieur le rapporteur, assumez vos prises de position, que vous discutiez de l'âge effectif de départ à la retraite ou que vous cibliez des gens sans les nommer, avec cette approche très politicienne, qui fait sourire la majorité. Parlons franchement : Jean-Luc Mélenchon et André Chassaigne ne diraient pas les choses différemment.

M. André Chassaigne. C'est moi qui étais visé ?

M. Adrien Quatennens. Vous admettez que notre travail de parlementaire, même si nous travaillons beaucoup, si nous dormons peu, si le rythme est soutenu, n'a pas la pénibilité du travail dans les égouts, par exemple, ou d'un conducteur de métro, qui vit dans le noir toute la journée. Surtout, nous ne le contestons pas, travailler plus longtemps est un choix pour certaines personnes. Enfin, un mandat n'est pas un métier ni un travail.

On m'a déjà présenté, sur un plateau de télévision, un médecin de 90 ans pour me démontrer que les gens étaient enthousiastes à l'idée de travailler plus longtemps. Il y en a, et c'est tant mieux, mais n'obligez pas les gens à travailler plus longtemps. Or c'est ce que vous faites.

M. Sébastien Jumel. Monsieur le député Maire, bien qu'étant contre le cumul, nous ne contestons pas que vous soyez rapporteur. (*Sourires.*) Je vous invite à faire preuve de plus de raison en ce début d'examen du titre II, que vous avez longuement attendu.

En reculant l'âge du départ à la retraite, votre projet ne prend pas en compte une question centrale, une réalité objective : le taux de chômage des seniors et le fait que nombre de seniors sont sortis du monde du travail. Il a été démontré que le recul de l'âge de départ à la retraite aura un impact non négligeable sur les finances de l'assurance chômage. Sur ce sujet-là, non plus, vous n'apportez aucune réponse.

Enfin, la liberté de travailler plus longtemps existe déjà aujourd'hui. Certains travaillent plus longtemps, sans cumuler pour autant les droits à la retraite, car c'est une liberté que de s'épanouir au travail jusqu'à ce que mort s'ensuive. Votre projet vise à obliger ceux qui n'ont pas opté pour ce choix-là à le faire, parce qu'ils auront une décote sur leur niveau de pension. C'est donc une mesure d'inégalité sociale aggravée que vous proposez là, et c'est ce qui provoque tant de colère dans le peuple qui manque, car cette réforme aggravera la situation de cette France-là, tout en permettant à ceux qui ne manquent de rien de s'épanouir un peu plus.

Mme Cendra Motin. Je voudrais évoquer M. Bel, un entrepreneur en sylviculture de ma circonscription, qui s'occupe notamment de la coupe et de l'élagage des arbres autour des poteaux EDF et des voies de chemin de fer. Il m'a récemment expliqué combien les bûcherons, paysagistes, élagueurs qui ont bossé avec lui pendant des années puis sont partis à la retraite étaient contents de revenir pour lui donner un coup de main, car il n'arrive pas à recruter. Même si ces métiers sont difficiles, les retraités qui peuvent encore travailler l'aident avec plaisir.

Dans ma carrière, il m'est aussi arrivé de mal préparer certains départs à la retraite – je me souviens du cas d'un chef d'atelier : grâce au cumul emploi-retraite, il a pu pendant quelques mois transmettre son savoir à son successeur nouvellement recruté, et partir avec un revenu amélioré et le sentiment du travail bien fait.

M. Boris Vallaud. Dans les propos du rapporteur et ceux des députés de la majorité, j'entends que l'anecdote et l'expérience professionnelle ont remplacé l'étude d'impact.

Mme Cendra Motin. Ce sont des cas-types !

M. Boris Vallaud. C'est très intéressant mais cela ne remplacera pas la réalité du monde tel qu'il est. Il y a sans doute, et c'est tant mieux, des personnes qui ont envie de travailler plus longtemps, qui le peuvent, qui n'en ressentent pas la nécessité économique. Mais il y a aussi un paquet de gens qui ne cumuleront rien du tout et qui seront réduits à choisir entre le chômage ou la décote. Quant à ceux qui seront obligés de travailler, le feront-ils par plaisir ou parce que leur retraite sera tellement maigre qu'ils ne pourront pas faire autrement ? Le sentiment du travail bien fait, l'amour du métier, très bien ! Mais ne vivez pas que de mythologie, essayez de regarder les choses en face.

La commission rejette les amendements.

Elle examine ensuite les amendements identiques n° 8092 de Mme Caroline Fiat, n° 8094 de M. Michel Larive et n° 8099 de M. Adrien Quatennens.

Mme Caroline Fiat. Les salariées des EHPAD continuent de rencontrer très régulièrement leurs collègues partis en retraite car elles rejoignent souvent des associations qui y proposent des animations. Mais il y a une différence entre participer à une association et mettre la blouse pour faire les horaires : on vient quand on veut et si l'on peut, on ne se voit pas imposer un nombre d'heures ou de patients. C'est toute la différence.

M. Michel Larive. À 50 ans, le taux de retour à l'emploi est de 50 %. Il est de 30 % à 58 ans et de 20 % à 60 ans. Autrement dit, plus vous reculez l'âge de départ à la retraite, plus vous augmentez le chômage des seniors. Quant à la liberté, vous avez raison, c'est une question d'appréciation. Pour ma part, je me poserai en temps voulu la question de choisir de travailler ou de profiter de la vie.

M. Adrien Quatennens. À vous écouter, j'ai l'impression que la retraite est vraiment douloureuse. Puisque nous citons des cas personnels, je veux évoquer un couple d'amis qui sont retraités : ils baillent aux corneilles et sont formidablement heureux. D'autres voyagent, dansent, chantent. Il y en a même qui deviennent militants de La France insoumise... Il se passe des tas de choses formidables à la retraite.

Mme Motin a évoqué un sujet qui mériterait d'être considéré, celui de la transmission. C'est un enjeu : du fait de la déperdition des compétences, il y a besoin

de transmettre. Mais a-t-on besoin d'attendre l'âge du départ à la retraite pour préparer la transmission ? Ne peut-on pas l'anticiper ?

Il a été aussi question de retraites mal préparées. Pour préparer la retraite, il faut commencer à parler de toutes les activités formidables que l'on peut y faire, en s'y prenant un peu à l'avance... Je suis sûr qu'ainsi, on parviendra à rendre les gens tout à fait enthousiastes à l'idée de faire autre chose que travailler ! S'il s'agissait de concevoir un grand plan de préparation de la retraite, pour mettre en avant le panel de possibilités qu'offre ce temps qui n'est plus contraint par le travail après le travail, nous pourrions nous y mettre ensemble. On ferait des catalogues incroyables de tous les champs des possibles qu'ouvrira le départ en retraite.

M. Olivier Véran. Tout le monde en est convaincu !

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Je comprends l'appel des socialistes à un peu moins d'intuitif et de personnel et à un peu plus de chiffres dans les argumentations. Environ 500 000 personnes cumulent emploi et retraite, dont 75 % ont entre 60 et 70 ans. Leur motivation première est l'intérêt dans l'emploi ; vient ensuite le maintien du salaire, et, enfin, l'augmentation de la retraite future. Passé 70 ans, le chiffre diminue très sensiblement.

Ces personnes seraient-elles heureuses si, comme le propose La France insoumise, on leur retirait le droit de continuer à travailler ? Ou préféreraient-elles avoir le droit d'acquérir des points supplémentaires durant cette période ? Je leur laisse faire leur choix...

M. Adrien Quatennens. Admettez, monsieur le rapporteur, que, pour bon nombre de gens, ce ne sera pas la liberté, mais la liberté avec le pistolet sur la tempe : « Tu peux partir, tu en as matériellement le droit, mais avec une super-décote ». Ce n'est pas la liberté, c'est presque vicieux de donner un droit qu'on n'a aucun intérêt à exercer ! Même si ce n'est pas notre option, je le redis, mieux vaut assumer une mesure d'âge : cela a au moins le mérite d'être clair et de ne pas donner l'espoir de partir à un âge où l'on n'aurait pas un bon niveau de pension.

M. André Chassaigne. Les propos de certains députés de la majorité me surprennent : j'ai l'impression d'entendre des adeptes de *Tintin au pays des Soviets* ! Soyons sérieux ! Telle députée raconte qu'elle connaît beaucoup d'employés et d'ouvriers qui seraient contents de continuer à travailler plutôt que de partir à la retraite ; telle autre, qu'elle connaît des bûcherons, tout contents de reprendre le travail chez un entrepreneur de travaux forestiers, après être partis à la retraite. Entre nous soit dit, vos bûcherons sont pour la plupart des agriculteurs : ils n'ont pas le droit d'exercer un travail de bûcheron une fois à la retraite ! Vous essayez d'embellir la réalité.

Et puis, le rapporteur précédent parle d'Ambroise Croizat ; l'actuel, de Robert Hue. On se croirait presque dans une réunion de cellule. (*Sourires.*)

Vous m'évoquez William Pitt, un très jeune Premier ministre du Royaume-Uni, à la fin du XVIII^e ou début du XIX^e siècle. Un jour, à des manufacturiers qui se plaignaient de la concurrence française, il a répondu d'employer les enfants – ce qu'ils ont fait. (*Exclamations.*) Doit-on considérer comme un bonheur de remonter à des périodes précédentes, où l'on travaillait plus longtemps, où l'on faisait travailler les enfants ? J'ai honte d'entendre de tels propos dans votre bouche. Finalement, ce n'est pas *Tintin au pays des Soviets* mais plutôt *Le Trésor de Rackham le Rouge*, à ceci près que le trésor est pour les plus riches !

M. Jean-Paul Mattei. Monsieur Chassaigne, vous nous rejoignez dans cette commission ; c'est votre droit...

M. André Chassaigne. Heureusement !

M. Jean-Paul Mattei. Nous y siégeons depuis lundi dernier, sans interruption pour certains d'entre nous, et nous avons entendu beaucoup de choses. Cet alinéa contient une mesure de bon sens car aujourd'hui, les personnes qui cumulent emploi et retraite ne peuvent pas capitaliser de points.

L'expérience du député issu de la société civile que je suis, qui a croisé des entrepreneurs et des personnes ayant cumulé emploi et retraite, ne se retrouve pas forcément dans les études d'impact. Nous avons tous notre expérience : certains ont travaillé dans les cabinets ministériels ; d'autres ont eu une autre vie. Je revendique ma vie et mon expérience, dans la société civile, en tant que maire, entrepreneur, et en tant que salarié.

Le cumul est une mesure de bon sens. Je la trouve excellente : elle n'enlèvera pas du travail à ceux qui en cherchent, elle permettra au contraire un accompagnement, par les dispositifs de tutorat, car la transmission est fondamentale au sein des petites entreprises, notamment artisanales.

Vous n'avez pas le monopole de la vraie vie. Nous aussi, nous avons eu une vie avant notre mandat.

M. André Chassaigne. Nous n'en doutons pas !

M. Olivier Véran. En toute amitié, monsieur Chassaigne, votre intervention me fait penser à ce mot de la troisième saison de *Baron noir*, saison 3, que je serai le premier à citer en commission : « *Les socialistes trouvent toujours tout un peu radical. C'est même à cela qu'on les reconnaît.* » Personne ici n'a dit que tous les ouvriers arrivés à l'âge de la retraite seraient enchantés à l'idée de continuer à travailler. Ce serait nier notre capacité collective d'empathie, sans même parler d'intelligence. Évidemment, nous savons qu'énormément de personnes sont usées une fois arrivées à l'âge de la retraite et parfois, avant cet âge. Et nous souhaitons même que certaines puissent prendre leur retraite plus tôt car elles ont plus de risques d'être usées que les autres.

M. Sébastien Jumel. Sans blague !

Mme la présidente Brigitte Bourguignon. On me dit partiale, mais sans compter le temps de parole de chacun des groupes depuis tout à l'heure, je note que dès qu'un député de la majorité veut prendre la parole, il se fait huer et invectiver. Nous laissons les députés de l'opposition s'exprimer. Tout le monde a le droit de parler et je fais en sorte que les orateurs ne soient pas interrompus. Encore faut-il qu'on m'y aide...

M. Olivier Véran. J'allais en effet dans le sens de M. Quatennens, pour dire que chez certaines personnes arrivées à l'âge de la retraite, pas un seul cheveu blanc n'a poussé sur leurs rêves. Elles ont encore envie de mener de nombreuses activités, que ce soit dans le cadre du bénévolat ou dans le cadre associatif, au service de la collectivité. Il faut l'encourager, et, pour cela, instaurer un système de retraite qui puisse durer, donc un système de financement pérenne.

Nous constatons cependant que l'espérance de vie à la retraite et l'espérance de vie à la retraite en bonne santé n'auront jamais été aussi élevées que depuis quelques années, puisque l'allongement de la durée de vie est bien plus important que le recul de l'âge de départ à la retraite. La solution que nous proposons, c'est de ne pas sous-indexer davantage les pensions des retraités, pour leur permettre d'avoir suffisamment de pouvoir d'achat, afin de conduire leur projet de vie en toute quiétude, avec leur famille, leurs amis, et parfois, dans des associations.

M. Thierry Benoit. Il est vrai que certains salariés de l'industrie, de l'agroalimentaire, de la grande distribution, certains soignants, certains employés du bâtiment et des travaux publics ont hâte d'arriver à la retraite, tant leurs métiers sont difficiles. La meilleure réponse à apporter consiste à travailler sur la pénibilité et les carrières longues car ces personnes ont souvent commencé à travailler jeunes.

Reconnaissons tout de même que ce projet de loi contient une avancée : dorénavant, grâce au cumul emploi-retraite, une personne qui continuera de travailler un peu, après avoir pris sa retraite, ouvrira des droits nouveaux, qui apporteront des points supplémentaires, afin d'améliorer sa retraite, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Enfin, le tutorat, évoqué par Jean-Paul Mattei et dans les auditions préalables à cette commission spéciale, est essentiel : il faudra songer à accorder des points aux personnes qui participent au tutorat avant de partir à la retraite, et qui aident à former un jeune.

Mme Marie-Christine Dalloz. Comme M. Chassaigne, j'écoute nos collègues de la majorité donner énormément d'exemples ; il est vrai que nous rencontrons beaucoup de gens dans nos permanences. Mme Fiat nous a parlé de Marie, Mme Fabre, de gens qu'elle connaît, et qui sont heureux de revenir travailler. Mais la réalité est que ceux qui choisissent aujourd'hui de travailler à 62 ans, connaissaient la règle du départ à la retraite. Or dans quinze ans, quelle sera-t-elle ? Pourrons-nous toujours partir à 62 ans, avec le même niveau de retraite, ou partirons-nous à 63 ans avec une décote, ou à 62 ans avec une super-décote, ce que

M. le rapporteur ne veut pas entendre ? La liberté de choix sera fonction des capacités de chacun de pouvoir vivre décemment ou non. Dans quinze ans, quelqu'un qui ne pourra plus aller travailler, mais qui ne pourra pas vivre avec le niveau de retraite auquel il pourrait prétendre à 62 ans, sera bien obligé de continuer à travailler. Votre réforme des retraites ne donnera pas une liberté de choix ; ce sera une contrainte financière.

La commission rejette les amendements.

Puis elle est saisie de l'amendement n° 22136 de M. Pierre Dharréville.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. M. Turquois, rapporteur pour le titre I^{er}, s'est longuement exprimé sur les différences entre le système par points et le système par annuités. Je donnerai systématiquement un avis défavorable à tous ces amendements.

M. Thibault Bazin. S'agissant du cumul emploi-retraite, votre projet crée une injustice : les personnes qui auraient liquidé leur retraite avant l'âge d'équilibre mais qui reprennent un emploi faute de pouvoir joindre les deux bouts ne gagneront pas d'autres points avant d'atteindre l'âge d'équilibre. Il est injuste qu'elles ne puissent gagner des points qu'après l'âge d'équilibre, il faut revoir cet aspect du projet.

M. Adrien Quatennens. Nos collègues communistes ont raison : les Français préfèrent des ronds plutôt que des points...

Notre collègue Mattei évoquait la pénibilité du travail parlementaire, qui nous fait siéger jour et nuit. La comparaison avec ce projet de loi est intéressante : chacun est libre de rentrer se coucher, mais vous aussi estimez avoir intérêt à travailler un peu plus longtemps pour terminer.

Enfin, notre collègue Véran cite la chanson d'Hubert-Félix Thiéfaine, *Trois Poèmes pour Annabel Lee* : « *Pas un seul cheveu blanc n'a poussé sur mes rêves* ». Mais pour évoquer ce projet de loi, je songe à un atterrissage un peu plus brutal, et à *Première descente aux enfers par la face nord*, du même auteur...

M. Pierre Dharréville. Est-il sain, pour une société, de pousser les seniors à rester plus longtemps au travail ? C'est le projet de société que vous défendez, et l'un des objectifs de ce projet de loi est de nous faire travailler plus longtemps. Vous concevez la retraite comme un moment difficile, un moment de souffrance ; à vous entendre, nous souhaiterions tous travailler plus longtemps. Je trouve pour ma part que la retraite est un bel âge de la vie, c'est une bonne nouvelle. C'est l'entrée dans une autre époque, et comme tout passage, elle doit se préparer, mais nous pouvons vivre tellement de belles choses dans cette période ! Se libérer du travail prescrit est, nous semble-t-il une grande conquête sociale.

M. Yves Daniel. En écoutant les uns et les autres depuis plusieurs jours, je n'ai pas envie de philosopher. Avec toutes ces paroles, nous ne répondons pas aux

questions qui se posent sur la retraite. Ce projet de loi repose sur des choix assumés ; pour monter un système de retraite, il faut travailler sur la partie de la vie active, le statut des retraités et la question des transmissions. M. Quatennens se plaignait de la décote entre 62 et 65 ans. S'il veut la supprimer, la solution est de fixer l'âge légal à 65 ans : la question ne se posera plus. Si c'est son souhait, qu'il le dise.

La commission rejette l'amendement.

Elle est ensuite saisie de l'amendement n° 22520 de Mme Catherine Fabre.

Mme Catherine Fabre. Cet amendement du groupe La République en Marche affirme notre volonté d'assouplir le passage entre la vie professionnelle et la retraite. Tout comme l'entrée dans la vie professionnelle, le départ à la retraite est un moment important et délicat de la vie qu'il faut préparer et accompagner. Cet amendement prévoit que les dispositifs de retraite progressive et de cumul emploi-retraite fassent l'objet d'une information claire et d'un dispositif d'accompagnement afin de faciliter l'emploi des séniors, de les informer des possibilités ouvertes et des bonnes pratiques à suivre dans ce moment si particulier.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Il est très important de tirer les leçons du faible succès des dispositifs actuels. Outre des difficultés de nature juridique et psychologique, il existe des réticences à parler de ses perspectives de sortie, de crainte d'être déjà considéré à moitié dehors. Un réel travail s'impose pour améliorer l'efficacité de ces dispositifs.

Je voudrais dire avec solennité à nos collègues qui se prétendent proches des mouvements sociaux que ces articles sont attendus des partenaires sociaux, qui en discutent en ce moment des applications et des conséquences. Leur intérêt n'a pas seulement été soulevé par les syndicats que vous qualifiez de réformistes, mais aussi par les autres. Si vous voulez vous être en phase avec les demandes sociales, soyez attentifs à votre vote.

M. Adrien Quatennens. Monsieur le rapporteur, les demandes sociales s'expriment depuis nombre de jours, au point de battre des records sous la V^e République. Nous savons très bien que la conférence de financement ne concerne pas ce projet de loi, mais le système actuel, avant l'entrée en vigueur du nouveau régime. La revendication sociale s'exprime en peu de mots, sans qu'il soit nécessaire de le dire en 19 000 amendements : la majorité du pays souhaite le retrait de ce projet, qui au surplus ne correspond pas aux engagements de la campagne présidentielle. La décote va entraîner une baisse du niveau des pensions ; or Emmanuel Macron s'était engagé à ne pas modifier l'âge de départ, ni le montant des retraites. Vous faites les deux à la fois.

M. Sébastien Jumel. Les « cocos » croient en la valeur travail. L'amour du travail bien fait et la fierté de contribuer, par sa force de travail, à nourrir sa famille et de permettre son épanouissement, tout cela est consubstantiel à notre identité.

Le secrétaire d'État était rapporteur du texte qui a instauré le permis de licencier en paix et de perdre son boulot du jour au lendemain avec des indemnités forfaitisées. Et ceux-là mêmes qui ont complètement déréglementé le droit du travail viennent nous dire que pour un certain nombre de retraités qui ont envie de bosser plus longtemps, c'est vachement dur, qu'il faut les accompagner et mettre en place des périodes de transition longues pour atténuer le traumatisme ! Bien sûr, certaines personnes ne se sont pas préparées, et nous pouvons examiner la question de la transmission du savoir. Mais mettre en place une déréglementation qui permet à un salarié de perdre son boulot du jour au lendemain, cela ne vous empêche pas de dormir !

La question centrale pour vous, c'est d'allonger la durée de cotisation. M. Turquois, rapporteur pour le titre I^{er}, l'a résumé par cette formule : « apprendre à vieillir au travail ». Ce à quoi les Insoumis ont répondu : « Apprendre à mourir au travail »... Cela vous a hérissé le poil, mais on peut y venir, si l'on n'y prend garde.

Mme Cendra Motin. Loin de la caricature du droit du travail que je viens d'entendre, je souhaite insister sur l'importance du maintien dans l'emploi des salariés expérimentés. Les entreprises se font une fausse représentation de ce que peut apporter un salarié ayant beaucoup d'expérience. C'est souvent son niveau de salaire qui fait peur. Notre premier devoir est de maintenir ces personnes dans l'emploi, et il existe à cette fin de nombreux dispositifs que les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises ne connaissent pas. La retraite progressive, dont nous débattons, permet aux gens de partir doucement avec une vraie transition entre emploi et retraite ; le contrat à durée déterminée senior est un outil fantastique qui permet sans motif d'embaucher un demandeur d'emploi de plus de 57 ans ; enfin, la reconversion ou promotion par alternance – ex-période de professionnalisation – offre les mêmes allègements de charges que pour un jeune si l'on embauche un salarié après 45 ans pour le re-former à son métier.

Cet amendement nous permettra d'accompagner les entreprises sur ces questions importantes.

M. Gérard Cherpion. Il est en effet nécessaire d'accompagner la transition et de donner aux gens tous les éléments nécessaires pour faire leur choix en toute connaissance de cause, et en transmettant leurs connaissances à d'autres. Mais cela n'a rien à faire dans ce projet de loi : c'est l'exemple même de loi bavarde. Pour commencer, cette question n'est pas directement liée aux retraites, c'est un cavalier législatif. Ensuite, il existe déjà des organismes spécialement chargés de faire connaître ces dispositifs. Il n'y a aucun besoin de faire cette mention dans la loi.

M. Thibault Bazin. Il a raison !

M. Charles de Courson. Mme Fabre pourrait-elle nous expliquer la portée juridique de son amendement ?

M. le secrétaire d'État. J'ai personnellement conduit un certain nombre d'entretiens de seconde partie de carrière, et je trouve cet amendement intéressant.

Recevoir un courrier, passé 45 ans, invitant à un entretien de seconde partie de carrière n'est pas toujours un moment heureux. Il faut être vigilant sur la façon dont il se déroule. Je pense que c'est un très bon sujet d'échanges au sein de l'entreprise, susceptible de contribuer à l'évolution du dialogue social, pour peu qu'on donne à l'intéressé tous les moyens d'exprimer ses envies et ses attentes auprès de son employeur.

Je suis donc très favorable à cet amendement, quelle qu'en soit la portée juridique, car il adresse un signal positif à la société.

La commission adopte l'amendement.

Puis elle est saisie des amendements identiques n° 8109 de Mme Caroline Fiat, n° 8111 de M. Michel Larive et n° 8116 de M. Adrien Quatennens.

Mme Caroline Fiat. Puisque vous maintenez la possibilité de cumuler retraite et emploi, nous proposons de conditionner l'embauche à une visite médicale d'aptitude.

Pour en revenir à l'amendement précédent, j'espère que ceux qui sont les premiers dans la charrette à l'occasion d'un plan de sauvegarde de l'emploi bénéficieront du même accompagnement que ceux qui partent à la retraite.

M. Michel Larive. Les visites médicales à l'embauche ne sont plus obligatoires, et vous allez forcer les retraités précaires à travailler pour continuer à vivre dignement. Il faut au moins conditionner cette obligation à un état de santé convenable, c'est pourquoi nous souhaitons que la visite médicale soit rendue obligatoire.

M. Adrien Quatennens. Tout en espérant toujours obtenir le retrait de ce projet de loi, nous tentons d'y insérer quelques garde-fous, notamment concernant la santé. Cet amendement aura sans doute votre soutien : il prévoit que toute reprise d'activité professionnelle cumulée au service de la retraite soit nécessairement conditionnée à une visite médicale d'aptitude.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Cet amendement est partiellement satisfait, puisque les visites médicales d'embauche ont été remplacées depuis la loi du 8 août 2016 par les visites d'information et de prévention. Le médecin du travail identifie les personnes ayant besoin d'un suivi renforcé et peut préconiser des mesures d'adaptation individuelle ou de transformation du poste de travail, en prenant en compte l'âge du salarié concerné et son état de santé. Imposer une visite médicale se ferait au détriment de ce suivi renforcé.

Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Puis elle adopte l'article 24 modifié.

Après l'article 24

La commission est saisie de l'amendement n° 439 de M. Patrick Hetzel.

Mme Marie-Christine Dalloz. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les actifs ayant cotisé auprès de plusieurs caisses de retraite ne perçoivent qu'une seule pension cumulant les droits acquis dans les différents régimes. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a réalisé des simulations sur la situation de ces personnes dans le nouveau régime. Le Gouvernement a-t-il réalisé une étude précise sur les conséquences du changement du mode de calcul pour les polypensionnés ? Beaucoup de Français sont concernés : cela exige une réponse précise.

M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II. Madame Dalloz, les chiffres de la CNAV sur lesquels vous vous appuyez démontrent que nous disposons déjà d'une documentation importante. L'essentiel des dispositifs fait l'objet de l'étude annuelle *Les retraités et les retraites*, publiée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des solidarités et de la santé, sans oublier le programme de qualité et d'efficience « Retraites » du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le corpus documentaire sur les retraites et sur la liquidation unique des régimes alignés est déjà substantiel ; d'où mon avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

*

* *

21. Réunion du mardi 11 février 2020 à 17 heures (article 25)

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8735503_5e42cd5609d6b.commission-speciale-sur-le-systeme-universel-de-retraite--examen-du-projet-de-loi-suite-11-fevrier-2020

Mme la présidente Brigitte Bourguignon. Mes chers collègues, nous avons examiné 5 220 amendements, il en reste 14 333 en discussion.

Mme Marie-Christine Dalloz. Madame la présidente, la commission spéciale a prévu de poursuivre les travaux sur le projet de loi ordinaire jusqu'à ce soir. À moins d'y passer la nuit, nous ne pourrions terminer dans les délais prévus. Trois séances sont prévues demain, mais elles seront consacrées au projet de loi organique. Quelles décisions ont été prises par la Conférence des présidents concernant l'organisation de nos débats et les délais de dépôt des amendements ?

Mme la présidente Brigitte Bourguignon. La question n'a pas été évoquée ce matin en Conférence des présidents. Je proposerai à la commission spéciale de constater ce soir l'état d'avancement de nos travaux.